



Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis municipal n° 3/2015 - relatif à une demande de crédit de 110'000.- pour le remplacement des lames de fond mobile du bassin de natation.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 24 mars 2015 à 19h30, en la salle No 3 de la Maison de Commune. Elle était composée de Mesdames, Messieurs :

Geneviève Pasche
Kurt Egli
Eric Mamin
Marianne Keller
Serge Overney
Jean-Sébastien Fornerod
Margareta Brüssow

La COFIN était représentée par Messieurs Alain Pakula et Michel Sandoz.

La commission remercie Madame Taraneh Aminian, municipale de Domaines et bâtiments et Madame Marisa Lista-Taddei, remplaçante du chef de service de la gestion générale et des grands travaux de Domaines et bâtiments pour les informations et explications données, ainsi que pour les réponses apportées aux questions des commissaires.

Préambule

Madame Taraneh Aminian explique que les plaques de la piscine datent de 1977 et sont fissurées. Différents scénarios ont été examinés pour les réparer, mais ces réparations se sont avérées beaucoup plus coûteuses (environ 250'000.-) que le changement des plaques elles-mêmes, solution finalement retenue.

Les plaques de remplacement proposées sont adaptées aux différentes activités de la piscine (scolaires et aquagym), le matériau a l'avantage d'être plus résistant et plus souple que celui des plaques précédentes et est identique à celui inclus dans certains pare-chocs de voiture.

Le matériel est garanti pour tout défaut de fabrication sur une période de 10 ans. La durabilité des plaques est de plus de 30 ans pour une utilisation quotidienne avec des cours d'aquagym où les « chocs » sont répétés.

Remplacer le fond mobile existant par des plaques d'un matériau moins dense ne peut, en aucun cas, affecter d'une quelconque manière le fonctionnement des moteurs. Une telle modification n'a aucune incidence négative sur le réglage, la vitesse de remontée, la sécurité, ...

Un commissaire propose d'acheter quelques plaques supplémentaires au cas où leur fabrication devait s'interrompre. Le fabricant/fournisseur affirme qu'il construit sur mesure les plaques si besoin, il n'est donc pas nécessaire d'acheter des plaques supplémentaires. Cette entreprise a d'ailleurs fourni le fond mobile de la piscine olympique couverte de la Maladaire il y a plus de 20 ans et a assuré toutes les interventions nécessaires depuis.

Le service après-vente inclut tous les contrôles nécessaires et est illimité pour tout défaut de fabrication. En cas de casse, les réparations seront facturées. Par ailleurs, le service d'entretien des moteurs est effectué d'office chaque année. Le fait de remplacer les plaques du fond mobile par une autre matière ne va absolument pas affecter les moteurs.

Les travaux seront réalisés sur une période de deux semaines durant les vacances d'été.

La COFIN a constaté que cette dépense figure au plan communal des investissements du budget 2015 pour un montant de CH 150'000.-. Elle se rallie donc aux conclusions financières du préavis.

La commission, quant à elle, à l'unanimité de ses membres, conclut que, suite aux différentes solutions examinées par la Municipalité, celle explicitée dans ce préavis la plus cohérente et vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

Le Conseil Communal de la Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal No 3/2015
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation des Mousquetaires ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 110'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.074.00 "Remplacement lames fond mobile piscine" ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 11'474'000.--;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante

Au nom de la commission :

Geneviève Pasche



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3/2015

le 18 mars 2015

Concerne :

Demande de crédit de Fr. 110'000.-- pour le remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de Fr. 110'000.-- concernant le remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation des Mousquetaires.

Bâtiment et exploitation

Construit en 1975 et inauguré en mars 1977, le complexe sportif des Mousquetaires offre, en son rez-de-chaussée, un bassin de natation avec ses vestiaires, douches et sanitaires. Son accès se fait directement par la place des Anciens-Fossés. Ce bassin est avant tout d'utilité scolaire durant la journée. L'occupation des lieux est gérée par les Ecoles pour les plages horaires scolaires et par le Service famille, jeunesse et sport pour ce qui concerne les plages réservées aux sociétés sportives. Ces dernières et le public peuvent y accéder les soirs de semaine ainsi que les mercredis et samedis après-midis. Le personnel d'exploitation se compose de deux gardes-bains et d'un concierge surveillant, tous trois à temps complet.

Le bassin de natation

La dimension du bassin est de 11 m. x 25 m. avec quatre lignes d'eau. La profondeur maximum varie entre 2.15 m. et 2.30 m. Le fond mobile a une surface plate de 9 m. x 11 m., avec une "bavette" de raccordement au fond de 4 m. x 11 m.

Sur commande, le fond mobile peut passer d'un niveau de - 40 cm. à - 1.95 m.





Vue du bassin de natation des Mousquetaires avec son fond mobile

Les plaques actuelles en fibres de verre et résine de polyester se fendent par endroits. Des réparations sectorielles ont déjà été réalisées. Le vieillissement et l'usure générale conduisent à devoir les remplacer par de nouveaux éléments.

Il est proposé d'utiliser des plaques en polypropylène de couleur blanche alvéolées de 50 mm. d'épaisseur. Les plaques ont un format de 1 m. x 2.60 m. L'assemblage des éléments entre eux se fait par boulonnage.

La structure porteuse du fond mobile ainsi que les quatre moteurs et rails de guidage sont en parfait état et ne nécessitent pas de transformation et réparation. La charge des nouvelles plaques sera plus faible que pour celles existantes (env. 300 kg au total).

Cette nouvelle structure permet sans aucun problème d'accueillir les cours d'aquagym. Le fabricant confirme que les plaques peuvent absorber les "chocs" répétés durant les cours.

Un travail identique a été réalisé en 2014 pour la piscine de l'Hôpital ophtalmique à Lausanne et par l'entreprise proposée. Une visite du site a été organisée afin de voir le concept.



Vue du bassin de l'Hôpital ophtalmique



Vue sous le fond mobile

Coût des travaux

- Démontage et élimination	Fr.	7'100.--
- Transport, installation et ajustage, montage	Fr.	39'750.--
- Fourniture y compris marquage des lignes	Fr.	56'350.--
- Forfait déplacements	Fr.	1'650.--
- Divers et imprévus	Fr.	5'150.--
Montant total des travaux TTC		Fr. 110'000.--

Un remplacement des anciennes plaques par de nouvelles en inox induirait un coût d'environ Fr. 280'000.--. Une adaptation de la structure porteuse en place serait nécessaire compte tenu de la charge plus lourde des plaques inox.

Conclusions

Considérant l'ensemble des points figurants ci-dessus et constatant que cet objet fait partie du plan des investissements à hauteur de Fr. 150'000.--, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

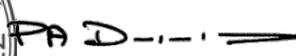
- vu le préavis municipal N° 3/2015,
- oui le rapport de la commission chargée d'examiner le dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux de remplacement des lames du fond mobile du bassin de natation des Mousquetaires ;
2. d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 110'000.-- à prélever par le débit du compte N° 9143.074.00 "Remplacement lames fond mobile piscine" ;
3. d'amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de Fr. 11'474'000.-- ;
4. de financer cet investissement par la trésorerie courante.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :

  
Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Déléguée municipale : Mme Taraneh Aminian

Adopté par la Municipalité le 2 mars 2015

